

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil TREIZE, le 3 décembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 novembre 2013, sous la présidence de M. MESNIER Claude, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames H. ALBANESI, N. BARDAUX, B. LALLEMAND. Messieurs PH. BARBIER, Ph. BONNOT, J.M. BRAHIER, Y. DEBOUCHE, D. EPAILLY, T. HENRY, F. HERANNEY, P. MAITRE, C. MESNIER, E. TRONCIN, C. VAUTHEROT. Commission consultative : Madame S. BORNE, Messieurs C. MAVON, A. MAZOYER.

Excusés : M. MATEU.

Ordre du jour :

- ◆ Décision modificative
- ◆ Annulation subvention d'investissement pour le budget assainissement
- ◆ Présentation du site internet de la commune
- ◆ Coût de l'hébergement du site internet
- ◆ Admission en non valeur
- ◆ Questions diverses :
 - Rapport sur les mesures de vitesse entrée du village
 - Vente de bois 2013
 - Distribution des colis des anciens
 - Vœux du maire
 - Courrier d'un administré
 - Téléthon
 - Rapport du conseil d'école

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène ALBANESI est désignée secrétaire de séance.

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2013.

2013-66 : Décision modificative n°4 – budget principal

Monsieur François HERANNEY, 1^{er} adjoint, présente les modifications budgétaires proposées :

- Fonctionnement dépenses
 - Reversement sur FNGIR / Notification état = **+ 50 euros**
 - Cotisation annuelle hébergement site internet = **+ 120 euros**
 - Suppression de paiement de FNSFT = **- 860 euros**
 - Virement pour équilibre section d'investissement = **6000 euros**
- Fonctionnement recettes
 - Fonds national Supplément familial de traitement : remboursement = **+ 874 euros**

- Investissement dépenses

- Achat radiateurs /salle étage extension école = + 6 000 euros

- Investissement recettes

- Virement de la section de fonctionnement = + 6 000 euros

Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes	
Reversement FNGIR	+ 50	FCSFT Remboursement	+ 874
Hébergement site internet/an	+ 120		
Suppression paiement FNSFT	- 860		
Virt à section d'investissement	+ 6 000		
<u>Total = + 5 310 €</u>		<u>Total = + 874 €</u>	
Section de fonctionnement = - 4 436 €			
Investissement dépenses		Investissement recettes	
Achat radiateurs /salle étage école	+ 6 000	Virt de la section de fonct	+ 6 000
<u>Total = + 6 000 €</u>		<u>Total = + 6 000 €</u>	
Section d'investissement équilibrée			

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la décision modificative n° 4 du budget principal telle que présentée.

Le résultat prévisible fin 2013 ainsi diminué de 4 436 euros passe à 110 429 euros.

2013-67 : Annulation subvention d'investissement pour le budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif du budget principal prévoyait le versement d'une subvention d'équipement de 58.000 euros sur le budget assainissement pour la construction de la station d'épuration.

Ce dossier a pris un gros retard en 2013 toujours concernant l'emplacement de la station et la superficie du terrain. Les appels d'offres n'étant pas encore lancés, Monsieur le Maire propose de ne pas verser la subvention d'équipement cette année.

Vu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas verser, en 2013, la subvention d'équipement prévue au budget primitif du budget général pour 58.000 euros, sur le budget assainissement.

Présentation du site internet

Monsieur et Madame PINET et Monsieur MAZOYER présentent à l'aide du vidéo projecteur le site internet de la commune qui est maintenant mis en ligne.

Chaque page/liens/photos etc. du site sont présentés.

Une formation est prévue pour les deux secrétaires par Madame PINET le 18 décembre.

Le site devra être mis à jour régulièrement.

Des statistiques de fréquentation sont mises en place afin de connaître les pages plus ou moins fréquentées.

Un système de message d'alerte permettra aux internautes d'être alertés en cas de nouvelle information.

Le site sera officiellement présenté lors des vœux du maire le 17 janvier. Pour les habitants de Lusans qui n'auront pas pu se déplacer, une présentation sera également programmée.

Le conseil municipal est très satisfait de ce site et Monsieur le Maire remercie Monsieur et Madame PINET pour leur travail remarquable.

2013-68 : Coût de l'hébergement du site internet

Monsieur le Maire expose que pour mettre en ligne le site internet créé par des administrés bénévoles, il y a lieu de payer un hébergeur. Ce loyer, pris par internet, ne peut être réglé que par carte bancaire. Pour information, en 2013, il se monte à 118,40 euros annuel.

Considérant que l'hébergement du site internet de la commune ne peut être payé que par carte bancaire par un particulier,

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de procéder au remboursement de ces frais, tous les ans, sur demande de l'administré(e) et avec justificatif. La dépense sera prévue au compte 6188.

2013-69 : Admission en non valeur

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du trésorier pour une admission en non valeur.

Les poursuites engagées à l'encontre d'un administré qui n'habite plus la commune, n'ayant pas permis d'aboutir au recouvrement d'une créance de 15,50 euros au titre de la facture d'assainissement de 2011, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en côte irrécouvrable ce titre de recette n°2011-002-00031 5. Le crédit est prévu au compte 654.

Questions diverses

- Rapport sur les mesures de vitesse entrée du village

Des mesures de vitesse ont été réalisées à l'entrée du village côté Chatillon-Guyotte dans les deux sens. Monsieur le Maire en présente le bilan au conseil municipal.

La fréquentation est de 2 000 véhicules par jour. La vitesse moyenne relevée est de 65 km/heure.

Les conducteurs ont tendance à rouler plus vite que la vitesse réglementaire à cause d'une bonne visibilité, et parce qu'ils n'identifient pas cette zone comme agglomération, du fait qu'il n'y a pas d'habitation des deux côtés.

Madame Viennois, du service sécurité du Conseil Général du Doubs propose de poser des bordures et d'effectuer des plantations afin de donner une impression de « rétrécissement » qui pourrait faire ralentir.

La commune pourrait profiter des travaux de la station d'épuration installée dans cette zone pour réaliser ces aménagements.

- Vente de bois 2013

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que toutes les ventes de bois ont eu lieu. Les lots se sont tous vendus, très largement au dessus de l'estimation de l'ONF.

C'est ainsi que le montant des ventes de bois pour 2013 sont de 132.863 euros et qu'elles étaient prévues pour 57.855 euros. Le fait est exceptionnel.

- **Distribution des colis des anciens**

Le conseil municipal fixe la date de distribution des colis des anciens le 21 décembre..
58 colis seront distribués au total.

- **Vœux du maire**

Les vœux du maire et du maire délégué seront présentés lors d'une unique cérémonie qui aura lieu le vendredi 17 janvier 2013 à 19 heures à la salle des associations avec présentation du site internet.

- **Courrier d'une administrée**

Madame le Maire déléguée présente un courrier d'une administrée qui souhaiterait créer un centre d'animation sur la commune. Ce centre d'animation serait organisé dans une maison d'habitation inoccupée.

Cette maison n'étant pas du domaine public, le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre à l'administrée que cette maison n'appartient pas à la commune et qu'on ne peut donner suite à sa demande.

- **Téléthon**

Monsieur le Maire présente les manifestations prévues sur la commune pour le Téléthon du 7 décembre 2013.

Circuit moto à Pouligny, restauration, buvette, miss Téléthon, concert à l'église à 20h30.

Le moto club remercie l'association Élan qui fournit les boissons. La recette sera bien évidemment remise au Téléthon.

- **Rapport du conseil d'école**

Monsieur François Heranney, 1^{er} adjoint, présente le rapport du conseil d'école.

Les parents élus sont : SIKORA Patricia, DÉBOUCHE Séverine, VIENNET Géraldine, RAFFIN Olivier.

Mme Sophie PIGUET fait fonction de directrice d'école en l'absence de Mme CARRO-CAILLET.

Nouveaux rythmes scolaires : Les premiers retours sont satisfaisants. Le fait pour les enseignantes de pouvoir dispenser l'ensemble des matières fondamentales le matin est un plus incontestable. De même, les activités péri-scolaires et les APC font l'objet de retours favorables. Pour les petits, la matinée est peut-être un peu longue.

Afin d'avoir un bilan, le comité de pilotage de la mise en place des rythmes scolaires organisera un questionnaire aux familles/enseignants/enfants au mois d'avril.

A noter, marché de Noël de l'école et de l'association des parents d'élèves le 14 décembre de 9h30 à 12h30 dans la cour de l'école.

La séance est levée à 22 heures 15.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

<u>2013-66 : Décision modificative n°4 – budget principal</u>
<u>2013-67 : Annulation subvention d'investissement pour le budget assainissement</u>
<u>2013-68 : Coût de l'hébergement du site internet</u>
<u>2013-69 : Admission en non valeur</u>

Sujets abordés :

la : Présentation du site internet
lb : Rapport sur les mesures de vitesse entrée du village
lc : Vente de bois 2013
ld : Distribution des colis des anciens
le : Vœux du maire
lf : Courrier d'un administré
lg : Téléthon
lh : Rapport du conseil d'école